

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 novembre 2012

Projet de loi

portant désaffectation du domaine public cantonal de la parcelle DP 1409 de la commune du Grand-Saconnex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 11, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Désaffectation de la parcelle DP 1409 de la commune du Grand-Saconnex

¹ La parcelle DP 1409 de la commune du Grand-Saconnex est distraite du domaine public cantonal pour être incorporée au domaine privé de l'Etat de Genève.

² Est réservée une emprise de 26 m² à détacher de la parcelle DP 1409 selon plan de division établi par le bureau Buffet Boymond SA, ingénieurs géomètres officiels, le 12 juin 2012, et à rattacher à la parcelle DP 1406 constituant la route de Ferney.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

La Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement est propriétaire de la parcelle 303 de cette commune, sise à l'angle de la route de Ferney et du chemin Edouard-Sarasin.

Cette parcelle est bordée, au sud, par une bande de terrain, d'environ 100 mètres de long, en arc de cercle, constituant la parcelle DP 1409 (voir extrait du plan cadastral ci-joint). Cette dernière est incorporée au domaine public cantonal depuis les années soixante, vraisemblablement en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement routier qui n'est plus d'actualité.

De fait, cette parcelle, enclavée dans une zone d'habitation, sert à la desserte de la parcelle de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement. Dans son extrémité, côté route de Ferney, sont aménagées quelques places de parc mises à disposition du commerçant voisin. La parcelle en cause est ainsi affectée à des usages privés.

La commune du Grand-Saconnex a approché l'Etat de Genève en vue de l'acquisition de cette parcelle, ainsi que la parcelle voisine 557, également propriété de l'Etat. Elle souhaite rattacher ces deux objets à la propriété de la Fondation communale.

Le Conseil d'Etat est favorable à l'aliénation de cette parcelle, qui n'est pas affectée à l'usage commun, sous réserve d'une emprise de 26 m² qui doit être rattachée à la route de Ferney en vue de son élargissement pour la réalisation d'une voie de tramway.

Le Conseil d'Etat souhaite donc, en application de l'article 11 de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, la désaffectation de cette parcelle, d'une surface, après détachement de l'emprise susmentionnée, de 1 085 m².

Au bénéfice notamment de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

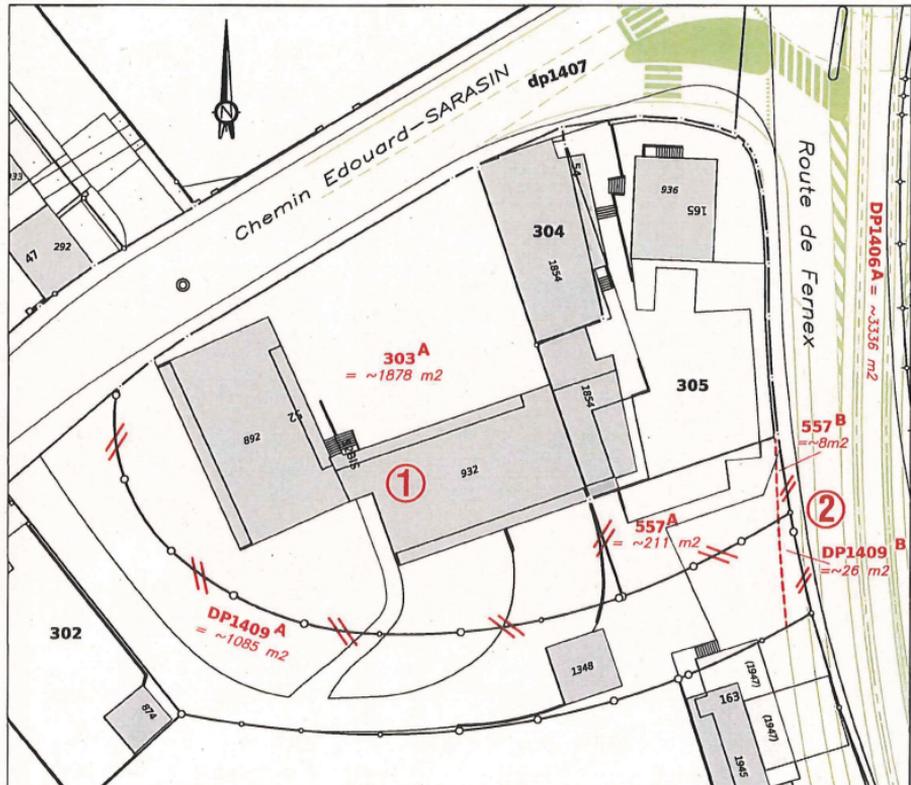
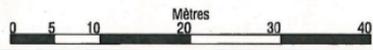
Annexes :

- 1) *Un extrait du plan cadastral*
- 2) *Un projet de division parcellaire*

Commune de Grand-Saconnex PROJET DE DIVISION

Plan : 12

Echelle : 1/500



Composition des nouvelles parcelles

① =>	DP1409 A + 303 A + 557 A	= 3174 m ²
② =>	DP1406 A + DP1409 B + 557 B	= 3370 m ²
Σ =>	DP1409 + DP1406 + 303 + 557	= 6544 m ²

Référence projet de tram:
 Etude d'insertion urbaine du tramway
 avant-projet (étape 2)
 X-AVP-204-G du 24.08.2006

Fond cadastral en noir certifié conforme par les ingénieurs géomètres officiels sous-signés :



Buffet Boymond SA
 Jean-Claude Buffet & Dominique Boymond
 Ingénieurs EPFL & Géomètres officiels
 Route des Acacias 18 / 1227 Les Acacias - GE
 T +41 22 827 02 60 / F +41 22 827 02 69
 www.bbsa-geo.ch / bureau@bbsa-geo.ch

Aménagement:

Référence dossier : 212081 tb

Dates	Travaux effectués
12.06.2012	Projet de division

Fichier: DIV_500_12-06-2012.dwg